



TRACT AUX RETRAITÉS

Montreuil, le 28 avril 2025

ABATTEMENT 10 %

GOUVERNEMENT ET PATRONAT À L'OFFENSIVE POUR À NOUVEAU RACKETTER LES RETRAITÉS !

Depuis quelques jours, les retraité·e·s sont à nouveau la cible des membres du gouvernement, du patronat et de pseudo-experts ou économistes. Tous se succèdent dans les médias pour, à nouveau, opposer les retraité·e·s au reste de la population.

Le Premier ministre accuse les retraité·e·s d'être responsables de la moitié du déficit de la France. La ministre chargée des Comptes publics, Amélie de Montchalin, prodigue des arguments pour défendre la suppression de l'abattement fiscal de 10 % octroyé aux retraité·e·s, abattement en vigueur depuis 1978 qui visait à neutraliser les réformes du calcul de l'impôt sur le revenu et à atténuer, en partie, la perte de revenu au passage à la retraite. Cet abattement n'a aucun lien avec la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, contrairement aux propos tenus par le président du Conseil d'orientation des retraites et par celui du Medef.

Cette mesure avait déjà été envisagée dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025. La mobilisation des retraité·e·s avait contraint le gouvernement de l'époque à faire machine arrière. Sous couvert de l'objectif de faire 40 milliards d'euros d'économies dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement 2026, c'est à nouveau sur le PLFSS qu'on veut faire des économies en ressortant le projet des cartons, ce qui permettrait de récupérer, sur le dos des contribuables retraité·e·s, 4,5 milliards d'euros. Si cette mesure était mise en œuvre, elle impacterait plus de 11 millions de retraité·e·s, qui verraient leur taux d'imposition augmenter, et plus de 500 000 retraité·e·s deviendraient imposables, une nouvelle attaque contre le niveau de vie des retraité·e·s avec des impacts au-delà du niveau d'imposition. En effet, l'augmentation du revenu fiscal de référence aura des conséquences sur le taux de CSG, l'accès à certaines aides, allocations ou accès au logement social soumis à conditions de ressources. Décidemment, pour E. Macron et ses gouvernements successifs, les retraité·e·s sont dans le viseur (CSG, désindexation des pensions...). Cette mesure toucherait plus fortement les retraité·e·s aux pensions les plus modestes.

65 % des retraité·e·s cheminots de droit direct et 42 % de droit dérivé seraient impactés par cette mesure, si elle voyait le jour. À quoi, il faut ajouter les risques d'augmentation des cotisations des mutuelles cheminotes avec la mise en place de la complémentaire santé obligatoire pour tous les cheminots actifs mettant, à nouveau, en berne le pouvoir d'achat des retraité·e·s.

Plutôt que de s'attaquer aux plus modestes et stigmatiser une partie de la population, le gouvernement serait plus inspiré de regarder du côté des aides publiques accordées aux entreprises sans conditions ni contrôle, des exonérations de cotisations sociales. Ce sont des centaines de milliards d'euros qui échappent au financement de notre protection sociale et à la solidarité.

**L'UFR CHEMINOTS APPELLE LES RETRAITÉ·E·S
À RESTER VIGILANTS ET À SE MOBILISER
MASSIVEMENT LE 1^{ER} MAI ET LE 5 JUIN 2025 !**

